

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 3 février 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 12 Absents : 5 Votants : 20 (pour la délibération 010) 21 (pour les délibérations 011 à 015)
---	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; Mme ROUX Lucette (suppléante) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; Mme NOLOT Monique ; M. CESBRON Patrice est remplacé par Mme ROUX Lucette ; M. METREAU Jacques est remplacée par Mme BRAUD Françoise ; M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

ABSENTS : M. AIGUILLON Mickaël ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : M. LIGNE Alain

FINANCES - BUDGET
AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Président propose :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation à hauteur de 800 000,00 € au compte 1068 « affectation de résultat » de la section d'investissement ;
- et de faire apparaître le solde, soit 299 907,12 € au compte R002 « excédent reporté » de la section d'exploitation du budget primitif 2025.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement recettes : excédent reporté : 161 524,81 €

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

